

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de reception de l'AR: 25/11/2024



Contrat n° 3100072226

Contrat n° 3100072226
Conditions particulières CP v1.0

RESTAURANT PERISCOLAIRE_CONSUEL PV

COMMUNE DE RODES - 66320 RODES

Entre les soussignés

— D'une part

COM DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT
Boîte post. BP 5
66130 ILLE SUR TET
SIRET : 24660041500102

Représenté par :
Jean Batiste LABAU

Mail : jb.labau@roussillon-conflent.fr

Ci-après désigné le Client

— D'autre part

QUALICONSULT
PERPIGNAN
16 Avenue Eole
66100 PERPIGNAN

Représenté par :
OLIVIER DOUX

Mail : olivier.doux@qualiconsult.fr

Ci-après désigné le Prestataire

Il a été convenu ce qui suit :

SYNTHÈSE DU CONTRAT

Mission(s) retenue(s)	VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AVANT MISE SOUS TENSION
Honoraires en € HT	350,00
Émissions indicatives de CO₂ en kgéq CO₂*	30 * calculées au prorata du chiffre d'affaires de la société, sur la base du dernier bilan carbone connu. Le bilan carbone est réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 selon le protocole GHG (Greenhouse Gas protocol).

www.groupe-qualiconsult.fr

QUALICONSULT - Siège social : Novalzy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SASU au capital de 1 440 000 € - R.C.S VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 02 401 449 855

1 / 6

MB

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de reception de l'AR: 25/11/2024

066-246600415-AU_077_2024-AU



Contrat n° 3100072226

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 Attentes et enjeux

La (les) mission(s) a(ont) pour objet de répondre aux obligations réglementaires du Client et par là-même de contribuer à la protection des personnes, à l'augmentation de la durabilité des ouvrages et/ou des équipements et/ou des installations techniques ou encore à la préservation de l'environnement.

1.2 Description de(s) objet(s) sur le(s)quel(s) porte(nt) la(les) mission(s)

ERP : Établissements d'enseignement

Description des installations : Consuel sur les panneaux Photovoltaïques au restaurant périscolaire de RODES

1.3 Missions retenues et honoraires correspondants

Les honoraires que le Client s'engage à payer au Prestataire se composent, en fonction des missions retenues, d'un ou plusieurs éléments suivants :

- Une somme prévisionnelle stipulée dans le Contrat. Elle peut être révisable dans les conditions prévues par l'article 2.2 ci-après ;
- Un montant par vacation/prestation/frais correspondant à des visites complémentaires ou particulières, dont certaines avec mise en œuvre d'appareillage de mesures, des interventions hors horaires normaux ou jours ouvrés, des analyses ou toutes autres prestations non prévues pouvant être demandées par le Client en cours d'exécution des missions. Ces prestations sont rémunérées, en sus du prix prévisionnel initialement convenu, à la vacation. Les montants de vacation sont indiqués dans le présent Contrat.

Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AVANT MISE SOUS TENSION	350,00

1.4 Hypothèses de chiffrage

Le chiffrage est établi sur la base des informations communiquées aux paragraphes 1.2, 1.3 et éventuellement en annexe aux présentes conditions particulières.

1.5 Prestations exclues

L'envoi des rapports au format papier.

Toutes les vérifications nécessitant un démontage à l'aide d'un outil.

La mise à disposition de moyens d'accès (Nacelle, échelle, etc).

1.6 Méthodologie de travail

www.groupe-qualiconsult.fr

QUALICONSULT - Siège social - Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. 01 40 83 75 75 - contact@qualiconsult.fr
SASU au capital de 1 440 000 € - R.C.S VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 02 401 449 855

2 / 6

MB

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de reception de l'AR: 25/11/2024



Contrat n° 3100072226

Les collaborateurs de Qualiconsult Exploitation sont équipés de tablettes PC leur permettant de compléter leur rapport directement sur site.

Le logiciel utilisé est développé en interne permettant une adéquation totale aux exigences réglementaires et aux besoins de nos clients.

A l'issue des visites sur site, le collaborateur Qualiconsult Exploitation rend systématiquement compte oralement des résultats de sa mission au représentant du Client sur site afin de permettre une appréhension satisfaisante des éventuelles observations.

1.7 A la charge du Client

Le Client doit fournir les documents nécessaires aux vérifications, notamment les dossiers techniques et descriptifs des installations et des équipements à vérifier ainsi que les rapports de vérifications antérieurs.

Il doit permettre l'accès à ses locaux et installations en toute sécurité et doit désigner un représentant pour accompagner le(s) collaborateur(s) de Qualiconsult Exploitation.

Il doit fournir les charges d'essai et assurer leur manutention si les missions retenues le nécessitent.

Le Client doit établir un plan de prévention dès lors que les missions de QUALICONSULT EXPLOITATION rentrent dans le périmètre défini à l'article 1 de l'arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R.4512-7 du code travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention..

1.8 Compétences

Les collaborateurs de Qualiconsult Exploitation sont qualifiés pour le ou les domaines techniques de la présente offre de contrat. L'affectation du collaborateur est réalisée en rapprochant la qualification nécessaire à l'intervention des qualifications validées par notre système qualité.

Chaque inspecteur est formé, suivi périodiquement et évalué par des référents techniques suivant nos procédures internes et les procédures qualité de notre manuel de management intégré. Il suit également des formations continues chaque année.

Chaque référent technique est évalué annuellement par la direction technique pour maintenir ses compétences techniques et ses compétences en surveillance des collaborateurs.

1.9 Délais

L'intervention sur site et la remise du rapport interviennent dans les délais fixés d'un commun accord dès réception de la présente offre de contrat signée ou d'un bon de commande.

2. PAIEMENT DES HONORAIRES

2.1 Modalités de règlement

Les paiements sont exigibles : Échéance nette à 30 jours. Toute somme non réglée à son échéance portera intérêt au taux mentionné à l'article L 441-10 du Code de commerce. Les paiements sont effectués :

- par virement au profit du compte domicilié au :
RIB n°18206 00379 29663735001 77
IBAN n°FR76 1820 6003 7929 6637 3500177
BIC n°AGRIFRPP882

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de reception de l'AR: 25/11/2024



Contrat n° 3100072226

2.2 Révisions des prix

Les honoraires et vacalions convenus sont fermes et non révisables.

3. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

De convention expresse, et sauf dans le cas où les prestations relèvent de l'article L.125-2 du Code de la construction et de l'habitation, il est convenu entre les Parties que :

- Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel et/ou consécutif, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit ou perte de production ou d'exploitation, quel que soit le fondement juridique de la réclamation du Client et/ou des tiers.
- La responsabilité du Prestataire est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation du Client et/ou des tiers, en ce compris les pénalités, à deux fois le montant hors taxes des honoraires payés au Prestataire au titre du Contrat.

4. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis exclusivement au droit français.

Le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour toutes les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, dans l'hypothèse où le Client a la qualité de commerçant. Dans le cas contraire, le droit commun s'appliquera.

5. CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat est composé :

- Des présentes conditions particulières
- D'annexes, lorsqu'elles sont convenues
- Des conditions générales de vente
- De conditions spéciales, lorsqu'elles sont convenues

Le présent Contrat s'entend comme un document unique dont toutes les stipulations sont applicables.

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du présent Contrat, elles prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre de priorité dans lequel elles sont listées ci-dessus.

Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels suivants, qu'il a pu télécharger.

[QUALICONSULT_CG_V1.1_2024_03_01](#)

[QUALICONSULT_IMMOBILIER_CG_V1.1_2024_06_10](#)

[QUALICONSULT_CS_V1.10_2024_10_22](#)

Après les avoir analysés et, le cas échéant, avoir pu en discuter dans le cadre de la négociation du Contrat, le Client déclare les accepter intégralement sans modification ni réserve.

www.groupe-qualiconsult.fr

QUALICONSULT - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SASU au capital de 1 440 000 € - R.C.S VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 02 401 449 855

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de reception de l'AR: 25/11/2024

 **Qualiconsult**
066-246600415-AU-079-2024-AU
A G E D I

Contrat n° 3100072226

6. OFFRE ET SIGNATURE DU CONTRAT

L'offre de Contrat adressée par le Prestataire au Client a une durée de validité de : 2 mois. A échéance de cette durée de validité, l'offre non signée par le Client sera automatiquement caduque et de nul effet.

Sauf autre accord, le Contrat prend effet lorsqu'il est signé par toutes les Parties. Dans le cas de missions ponctuelles, le Contrat est conclu jusqu'à la remise du rapport d'exécution. Après la remise du rapport, la mission prend automatiquement fin.

Afin de matérialiser son accord sur le contenu du Contrat, le Client paraphe chaque page des présentes conditions particulières et de ses annexes et les signe.

Fait à PERPIGNAN, le 15/11/2024

— Le Client

— Le Prestataire

Bon pour accord



Le Président
Marc Bianchini

**DOUX
OLIVIER**

Signature
numérique de
DOUX OLIVIER
Date : 2024.11.20
14:12:25 +01'00'

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de reception de l'AR: 25/11/2024



Contrat n° 3100072226

Annexe aux conditions particulières : Liste des sites et équipements

Site	Equipements	Adresse	CP	Ville
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE PERI		COMMUNE DE RODES	66320	RODES